

LE PROJET SOMBRE DE LA DIRECTION : LE FORFAIT ABAT-JOUR

Suite à notre dernier communiqué, la direction des Ressources humaines a appelé individuellement tous les afficheurs afin de leur marteler les bienfaits du forfait Jours contenu dans le projet d'accord Temps de travail. Du jamais vu !

Nous alertons tous les afficheurs sur la nocivité du forfait Jours pour nos conditions d'emploi, de rémunération et l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Méfiez-vous du chant des sirènes. Cette mesure a pour seul intérêt d'exonérer notre direction de rétribuer normalement les heures de nuit, les heures supplémentaires et la valorisation des panneaux supplémentaires. Seuls les actionnaires passent au forfait en s'en mettant plein les poches !

Malgré tout, dans le cadre des négociations engagées, nous avons obtenu le maintien des jours de Réduction du temps de travail (RTT) et des jours Seniors. Gros hic : la direction n'est prête à l'acter seulement dans une annexe à l'accord. Il lui sera donc possible, à l'avenir, de dénoncer l'annexe sans dénoncer le forfait Jours et ainsi nous faire travailler plus que prévu initialement.

D'autre part, ce projet d'accord concerne les ex-Exterior Media. Mais quel sort réserve la direction aux afficheurs qui seraient embauchés ?

Le discours serait-il : « Ferme la et bosse ! » ? Pour la CGT, il n'en est pas question. Nous défendons la solidarité et l'égalité de traitement de tous les salariés !

Force est de constater que le cadre que nous proposons, est rejeté par la direction. Nous sommes prêts à négocier un nouvel accord Temps de travail sous certaines conditions et qui ne mettent pas à mal les conditions de travail et les rémunérations de « tous » les afficheurs.

Nous revendiquons :

- l'inscription du nombre de jours RTT et de jours Seniors dans l'accord, et pas en annexe ;
- le même statut social pour tous les afficheurs, qu'ils soient ex-Exterior ou nouveaux salariés (c'est le cas dans le projet d'accord pour les cadres) ;
- le rappel des deux jours de repos hebdomadaires consécutifs (samedi et dimanche) dans l'accord ;
- le rappel dans l'accord des durées légales maximales de travail journalière (10 heures), hebdomadaire (44 heures) prévues par le Code du travail ;
- le maintien de la rémunération des jours de carence lors des jours sans affichage ;
- l'inscription de la majoration du prix panneau au-delà de 18 faces et de 10% de grattage dans l'accord ;
- la détermination d'horaires collectifs de travail prenant en compte toutes les situations.

Ensemble, portons ces revendications et mobilisons-nous pour les obtenir. Seule la détermination mobilisatrice de tous fera céder la direction.

Sur le site <http://www.infocomcgt.fr/derichebourg/>, tu trouveras :

- le projet d'accord avec nos revendications en rouge et en jaune ce que la direction veut vous imposer,
- la lettre adressée au Directeur général jeudi dernier,
- la déclaration des élus du comité d'entreprise.

Le décor est planté. La signature de la CGT ne se fera que sous ces conditions. Rendez-vous pour la poursuite ou non des négociations le 10 juillet, Messieurs les dirigeants. La balle est dans votre camp afin de convenir d'un accord porteur de progrès et digne du 21^e siècle.